

Rachat dans la caisse de pension Georg Fischer

(Règlement Art. 12 ainsi que les tableaux A4 „rachat facultatif de prestations“ du règlement de PK GF)

Données personnelles

Nom, Prénom _____

Date d'anniversaire _____

Rue/No. _____

NPA/Lieu _____

Adresse de virement (dans le cas d'un remboursement total ou partiel de PFGFMS)

Banque, Lieu _____

IBAN _____

Je déclare:

1. Prestations de libre passage

Avoir apporté tous les avoirs disponibles des précédentes caisses de pension ainsi que les avoirs de l'institution de libre passage du 2^{ème} pilier afin que tout puisse être pris en compte pour le calcul du rachat maximum.

Disposez-vous d'avoirs sur des comptes ou des polices de libre passage du 2^{ème} pilier ?

☐

Oui

☐

Non

Si „oui“ nous avons besoin du décompte actuel ainsi que du solde/valeur de rachat

CHF _____

2. 3^{ème} pilier lié a

Disposez-vous d'un compte ou d'une police de prévoyance dans le cadre du pilier 3a ?

☐

Oui

☐

Non

A combien s'élève actuellement votre avoir dans le cadre du pilier 3a?

CHF _____

L'indication sera requise aux fins de comparaison avec les limites du pilier 3a selon l'OPP3 art. 7 alinéa 1a. Si cela se traduit par un excès, votre montant maximal possible sera réduit en conséquence.

3. Arrivée de l'étranger

Les options de rachats sont limitées à l'arrivée de l'étranger. La somme de rachat annuelle versée par une personne arrivant de l'étranger à une institution de prévoyance suisse ne doit pas dépasser 20 % du salaire assuré pendant les 5 années qui suivent leur entrée dans l'institution de prévoyance.

A partir de quand avez-vous été affilié(e) auprès d'une institution de prévoyance suisse?

Date: _____

**Montant maximum de rachat selon les renseignements de la caisse de pension
Georg Fischer:**

Date: _____ CHF _____

Je transfère le montant de CHF _____ sur le compte suivant:

Banque, Lieu:	Credit Suisse AG, 8070 Zürich	Titulaire du compte :	Caisse de pension Georg Fischer
SWIFT / BIC	4835 / CRESCHZZ80A		
IBAN	CH 74 0483 5073 7087 2100 3		

Généralité:

Pour les sommes de rachats figure une interdiction de paiement de capital de 3 ans, ce qui signifie que pendant trois ans les prestations découlant de rachats ne peuvent pas être retirées sous forme de capital. Cela concerne les prestations de vieillesse, le versement anticipé pour la propriété du logement ainsi que le versement en espèces en cas de départ. C'est pourquoi un rachat d'avoir de vieillesse pendant les 3 dernières années avant la retraite (ordinaire ou anticipée) n'est plus possible lorsque vous désirez retirer votre avoir vieillesse sous forme de capital.

OEPL-Versement anticipé:

Dans le cas où vous avez effectué un versement anticipé pour l'OEPL, vous ne pouvez entreprendre aucun rachat tant que le versement anticipé de l'OEPL n'est pas entièrement remboursé. Dans le cas où il vous reste moins de 3 ans avant l'âge de la retraite ordinaire (65 ans) ou vous avez demandé une retraite anticipée, un rachat du versement anticipé est malgré tout possible.

Précisions sur les impôts:

La déduction du montant de rachat est à clarifier par vous-même avec l'autorité fiscale compétente. La caisse de pension Georg Fischer ne peut pas en assumer la responsabilité. C'est important, que vous fassiez la demande le plus tôt possible (sur cette base, nous calculons la somme maximum de rachat), autrement vous compromettez l'effet fiscal de l'année en cours.

Déductibilité fiscale:

En principe le rachat est déductible du revenu imposable. Je prends bonne note, que lors d'un éventuel retrait du capital durant les 3 ans depuis le rachat, la déduction d'impôts en raison de la jurisprudence du Tribunal fédéral n'est pas octroyée, respectivement peut être annulée.

Différences cantonales:

Je prends bonne note, que l'administration fiscale peut entreprendre encore une fois un contrôle du calcul d'achats au cas par cas et sachant qu'en raison de différentes applications du droit fiscal fédéral par cantons, une appréciation différente des faits de la législation fiscale peut survenir.

L'assuré(e)

Avec ma signature, je confirme avoir pris connaissance du contenu de cette demande de rachat et que mes indications sont véridiques et complètes.

Lieu, Date: _____

Signature: _____